



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 20 mars 2025

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITES

UN RÉGIME SPÉCIAL POUR TOUS LES CHEMINOTS !

**Les gouvernements
successifs et le patronat
ne cessent de saborder
notre modèle social et
nos régimes de retraites.**

**La Fédération CGT des
Cheminots s'impliquera
dans la riposte sociale
pour une protection
intégrale et un régime
spécial de retraite de
branche pour tous les
cheminots.**

En 2025, nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale, un système destiné à couvrir les travailleurs et leurs familles des risques et des aléas de la vie, la maladie, les accidents, la vieillesse... Une idée moderne basée sur un principe selon lequel « *on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins* ».

Jamais le patronat n'aura digéré cette progression sociale.

Ce sont les salaires et l'emploi qui, à travers les cotisations sociales, permettent le financement de cette protection solidaire et universelle.

Toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales, y compris par la mise en place de rémunération comme l'intéressement, viennent donc gravement nuire à la Sécurité sociale.

Elles servent l'illusion du « trou de la Sécu », que le patronat et les gouvernements prétextent pour revenir sur les conquises sociales, menacer l'accès aux soins, le régime de retraite, notre modèle social tout entier.

Les moyens introuvables hier pour les retraites semblent désormais disponibles pour des objectifs guerriers.

Les discussions en cours font apparaître des velléités d'introduction d'une dose de capitalisation dans le système de retraite à l'instar de la réforme de 2019. De plus, les intentions réitérées de ne plus réévaluer automatiquement les pensions ou encore celles de supprimer les abattements fiscaux des retraités, préfigurent d'une chute du niveau des pensions.

La CGT porte le 100 % Sécu et, dans un champ plus large, la Sécurité sociale intégrale. Les attaques contre le régime spécial des cheminots participent de l'abaissement des droits dans le cadre d'un dumping social carburant de la concurrence en grand.

L'emploi, l'augmentation des salaires et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes sont les clés du financement de la protection sociale. Remettre en cause un de ces éléments, c'est menacer le modèle social tout entier !

Le NOUVEAU STATUT du TRAVAIL CHEMINOT porté par la CGT avec notamment une GRILLE UNIQUE des SALAIRES garantit la reconnaissance des savoirs et des savoir-faire ainsi qu'une progression salariale automatique.

Par ailleurs, la direction SNCF, en imposant une assurance complémentaire pourtant non-obligatoire pour les cheminots au Statut, accélère la casse du régime spécial, de ses droits spécifiques. Elle menace les cabinets médicaux ainsi que l'accès aux soins. Les quatre signataires (Direction SNCF, UNSA, SUD-Rail et CFDT) portent donc l'entière responsabilité de la situation.

La CGT revendique l'extension du régime spécial à la branche, pour l'ensemble des cheminots ainsi que l'accès pour tous cheminots actifs et retraités aux cabinets médicaux SNCF pour la médecine généraliste et spécialiste.

ENSEMBLE, GAGNONS

UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU !

